



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT

Séance du 24 Février 2026

Le 17 février 2026, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le mardi 24 Février 2026 à 19 heures, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt et six, le 24 février 2026 à 19 h, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Didier De AMORIN, Gaëlle FLOCH, Éric GIRARDIN, Clément GOELDEL, Stéphane JEANTY, Dominique PATEIRON., Julien RONDET

Absent : Dimitri BOUVIER qui donne pouvoir à Julien RONDET

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Quorum : 11 membres présents sur 12, le quorum est donc atteint.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

05/2026 : Autorisation au Maire à signer une convention avec la Communauté Urbaine du Grand Reims pour la dématérialisation totale des dossiers d'Urbanisme.

06/2026 : Autorisation au Maire à entreprendre des travaux de rénovation des terrains de tennis.

Informations diverses

Questions diverses

M. le Maire Bernard Weiler prend la présidence de la séance. Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 auparavant approuvé par le conseil municipal est signé par le Maire et la secrétaire de séance. Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

05/2026 : Autorisation au Maire à signer une convention avec la Communauté Urbaine du Grand Reims pour la dématérialisation complète des dossiers d'Urbanisme.

Afin de faciliter les démarches administratives pour les administrés, le maire propose au conseil de signer une convention avec la Communauté Urbaine pour la dématérialisation complète des dossiers d'Urbanisme. Cette délibération a pour objet d'autoriser le maire à signer la convention et tout autre

Plantations réalisées : la protection des sols doit être mise prochainement

• **Tampon de visite à Montchenot**

Travaux à prévoir en coordination avec C3i et Eurovia.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures.

Date de signature :		
Date de publication :		
Signature du Président de Séance	Signature du Secrétaire	
Didier DE AMORIN	Estelle COURTEIX	
		